



Camping les Rives de Vilaine

8, Kercado

56130 FEREL

02-99-90-02-06

06-83-38-47-04

email :contact@campinglesrivesdevilaine.com

CONTRAT DE LOCATION 2018

1 location = 1 contrat

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Tel Fixe : Tel portable :

E-mail :

Liste des personnes :

Nom	Prénom	Date de naissance	Age

LOCATION

- Bungalow toilé (5 pers.)
- Mobil Home Bikini (3 pers.)
- Mobil Home IRM (4 pers.)
- Mobil Home Sun Roller (4 Pers.)
- Mobil Home Nirvana (6 pers.)

EMPLACEMENT

- Tente
- Caravane
- Camping-car
- Avec électricité
- Sans électricité

Date d'arrivée : Date de départ :

(A partir de 16 h pour une location)

(Avant 10 h pour une location)

(A partir de 14 h pour un emplacement)

(Avant 12 h pour un emplacement)

Nombre d'animaux :

Chien race :

Chat

Nombre de véhicule :

Montant du séjour :€

Montant des arrhes (20% du séjour) :€

(Montant à régler par chèque bancaire, chèques vacances , virement bancaire ou par mandat postal)

Je réglerai le solde le jour de mon arrivée.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de réservation décrites ci jointes, les accepter et le m'engage à respecter le règlement intérieur du camping. **Le contrat de location est à remplir et à nous retourner signé, accompagné du montant des arrhes.**

A Le

Signature du preneur précédée de la mention « Lu et approuvé



Camping les Rives de Vilaine

8, Kercado

56130 FEREL

02-99-90-02-06

06-83-38-47-04

email :contact@campinglesrivesdevilaine.com

A CONSERVER

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

- RESERVATION :

Il convient de nous renvoyer le contrat de réservation dûment rempli et signé accompagné des arrhes (20% du séjour)

Toute réservation ne sera effective qu'après envoi de notre confirmation de réservation (sous réserve que la location soit encore libre.)

Le règlement du solde du séjour s'effectue dès votre arrivée par chèque bancaire ou postal, chèques-vacances, mandat, ou carte bancaire (du 15 juin au 15 septembre), espèces, virement bancaire. Toute modification dans votre réservation doit nous être signalée immédiatement. Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous louée.

- ANNULATION

L'annulation de votre contrat doit nous parvenir par courrier avec justificatif au moins un mois avant la date d'arrivée prévue. Les arrhes vous seront alors remboursés.

- VOTRE ARRIVEE

Elle se fera à partir de 16h00 pour les locations et à partir de 14h00 pour les emplacements.

Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de votre location ou de votre emplacement, s'il restait sans nouvelles de votre part 24H après la date d'arrivée prévue.

En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.

Il vous sera demandé un chèque de caution de 200€ pour la location.

Pour les emplacements, il faudra vous munir d'un adaptateur prise européenne et d'une rallonge d'au moins 15m si vous désirez l'électricité. En cas de prêt par le camping (dans la limite du stock disponible), une caution pourra être exigée.

- VOTRE SEJOUR

Chaque locataire est tenu de respecter le règlement intérieur du camping et de pouvoir justifier d'une assurance « responsabilité civile ».

Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, perte de biens, incendie, intempéries, ou encore d'accident relevant de la responsabilité civile des personnes inscrites durant leur séjour.

Tout visiteur est tenu de s'annoncer à l'accueil et de s'acquitter de la redevance « visiteur » du tarif camping (veuillez en informer vos visiteurs éventuels)

- VOTRE DEPART

La location doit être libérée avant 10h00 et après l'état des lieux. Pour un emplacement le départ se fera avant 12h00.

Le nettoyage de la location est à la charge du locataire. En fin de séjour, la location doit être rendue en parfait état de propreté.

Dans le cas contraire, la somme de 60€ sera retenue sur la caution. Si des détériorations sont constatées, nous conserverons la totalité de la caution dans l'attente de l'estimation et du paiement des dommages éventuels. Si tout est en ordre, le chèque barré sera envoyé par mail puis détruit ou par courrier